

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Colle
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Bison International Dr.A.F.Philipsstraat 9 NL-4462 EW Goes PO Box 160

NL-4460 AD Goes tel. +31 88 3235700 fax. +31 88 3235800

e mail: sds@boltonadhesives.com

· Service chargé des renseignements: PSRA

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

- FF

www.griffon.eu 1/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 1)



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger









GHS02 GHS05 GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

tétrahydrofurane

cyclohexanone

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes P210

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de P280

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

- Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- Pictogrammes de danger









GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

(suite page 3)

www.griffon.eu



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 2)

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

tétrahydrofurane cyclohexanone

· Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges · Description: Colle

· Composants dangereux:		
CAS: 109-99-9	tétrahydrofurane	≥50-<80%
EINECS: 203-726-8 Numéro index: 603-025-00-0	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Carc. 2, H351; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH019	
Reg.nr.: 01-2119444314-46	Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2;H319: C ≥ 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 25 % Self-react. A; H240: C ≥ 80 %	
CAS: 108-94-1	cyclohexanone	10-25%
EINECS: 203-631-1	♠ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Eye Dam. 1, H318; ♠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute	
Numéro index: 606-010-00-7 Reg.nr.: 01-2119453616-35	Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	
		(suite page 4)

FK

www.griffon.eu 3/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

			(suite de la page 3)
Γ	CAS: 78-93-3	butanone	≥2,5-<10%
	EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3	Flam. Liq. 2, H225;	
		SE 3, F330, EUF1000	
L	Reg.nr.: 01-2119457290-43		
	CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	≥0,025-<0,25%
	EINECS: 204-881-4	♠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1,	
	Reg.nr.: 01-2119565113-46	H410	
	01-2119555270-46		

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

Brouillard d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 5)

4/14 www.griffon.eu



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR.

(suite page 6)

www.griffon.eu 5/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision : 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

109-99-9 tétrahydrofurane

VLEP Valeur momentanée: 300 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm C2, risque de pénétration percutanée

108-94-1 cyclohexanone

VLEP Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 40,8 mg/m³, 10 ppm

78-93-3 butanone

VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée

· DNEL

78-93-3 butanone

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	31 mg/kg bw/day
Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	1161 mg/kg bw/day (rat)
	Consommateur, dermal(e), long terme	412 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Worker, inhalative, longterm exposition	600 mg/m³ (rat)
	Consommateur, par inhalation, long terme	106 mg/m³

· PNEC

78-93-3 butanone

Eau douce 55,8 mg/l

Fresh water sediment 284,7 mg/kg dry weight (rat)

Eau de mer 55,8 mg/l

Marine sediment 284,7 mg/kg dry weight (rat)

Sol 22,5 mg/kg

Sewage treatment plant 709 mg/l (rat) Sporadic release 55,8 mg/l (rat)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

(suite page 7)

FR

www.griffon.eu 6/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 6)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire recommandée.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre A
- Protection des mains:

Gants résistant aux solvants



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,7 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 120 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 4).

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

• Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

(suite page 8)

FR

www.griffon.eu 7/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 21.06.2024 Date d'impression: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 7)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 65.5 °C

Facilement inflammable. · Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1,3 Vol % · Supérieure: 12 Vol % Point d'éclair -21 °C · Température d'auto-inflammation 230 °C

Température de décomposition: Non déterminé. · pH Non déterminé.

Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. 1450 mPas Dynamique à 20 °C:

Solubilité · l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 200 hPa · Pression de vapeur à 50 °C: 550 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,023 g/cm³ Non déterminé. · Densité relative · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations Toutes les données physiques pertinentes ont

été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la

caractérisation du mélange.

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des · Propriétés explosives:

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 78,8 % · Eau: 0.0 % 78,77 % · VOC (CE) · Teneur en substances solides: 21,0 %

Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant

(suite page 9)

8/14 www.griffon.eu



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 8)

	(10 /
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	néant
 Substances et mélanges autoréactifs 	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Corrode les métaux.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
109-99-9 tétrahydrofurane		
Oral	LD50	2500 mg/kg (rat)
108-94-1 cyclohexanone		
Oral	LD50	1800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (rat)
78-93-3 butanone		
Oral	LD50	>2193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>8050 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5000 mg/l (rat)
		(quite page 1

(suite page 10)

www.griffon.eu 9/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 9)

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral LD50 890 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Non applicable.
- Sensibilisation Non applicable.
- · Toxicité par administration répétée Non applicable.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 11)

- FF

www.griffon.eu 10/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 10)

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/ADN, IMDG, IATA UN1133
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR/ADN 1133 ADHÉSIFS
- · IMDG, IATA ADHESIVES
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/ADN



- **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
- · Étiquette
- · IMDG, IATA



- · Class 3 Liquides inflammables.
- ·Label
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR/ADN, IMDG, IATA III
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

(suite page 12)

FR

www.griffon.eu 11/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

	(suite de la page 1
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	_
· No EMŚ:	F-E,S-D
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport: · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· ADR/ADN · Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (ÉQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieu 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 100 ml
· Remarques:	For substances with class 3 according to IMDO Code chapter 2.3.2.2 packing group is classified packing group III, as viscosity is in accordance with requirements (flow time t > 100s).
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III
5 71	• •

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

FR

www.griffon.eu 12/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 12)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

78-93-3 butanone

3

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

78-93-3 butanone

3

· Prescriptions nationales:

Etiquetage des émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration: A+

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225	Liquide et	vapeurs	très in	flammab	les.
------	------------	---------	---------	---------	------

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Cancérogénicité	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: PSRA
- · Contact: PSRA
- Date de la version précédente: 19.06.2021
- · Numéro de la version précédente: 7
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 14)

FR

www.griffon.eu 13/14



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 21.06.2024 Révision: 21.06.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 1L*8 NLFR

(suite de la page 13)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigue pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

14/14 www.griffon.eu